

# Bonnes pratiques autour de la tenue professionnelles

**Mme Carole DUMAS IBODE PRI & PCI CPias GE**

02.10.2025



# Les pré requis





# Terminologie et règlementation



## Qu'est-ce qu'une « tenue professionnelle » ?

C'est un ensemble d'articles vestimentaires et d'équipements de protection caractéristiques, adaptés à l'emploi, aux risques professionnels et aux circonstances rencontrées en exercice. Il peut exister des situations n'exigeant pas une tenue caractéristique, le professionnel ou une institution peuvent en juger ainsi, toutefois on ne peut qualifier de tenue professionnelle une association de vêtements conçue sans contrainte et non spécifiée pour un rôle ou un emploi donné. « Le moine ne fait pas l'habit »



## Ses objectifs :

- Protéger les professionnels de santé
- Protéger les patients/résidents en limitant le risque de transmission croisée
- Identifier clairement le professionnel

# Règlementation



**Obligations de l'employeur** relative à la fourniture et à l'entretien des vêtements de travail et des EPI :

Articles R4321-4 et R4323-95 du Code du Travail

Les étudiants/stagiaires sont soumis aux mêmes règles que celles des professionnels :

- Instruction DGOS RH1-2020/155 du 9 septembre 2020
- Instruction interministérielle N° DGOS/RH5/DGESIP/2020/225 du 9 décembre 2020



# Caractéristiques de la tenue professionnelle

## Critères:

- Manches courts pour une réalisation conforme des étapes de l'hygiène des mains
- Adaptée à l'activité (blouse, tunique/pantalon, etc.).
- Entretenue par l'établissement (ou consignes claires si entretien à domicile).
- Chaussures fermées, propres, réservées à l'établissement.
- La tenue professionnelle est changée quotidiennement et dès qu'elle est souillée.
- Les poches sont vidées avant d'évacuer la tenue dans le circuit du linge sale de l'établissement.
- Les vestes professionnelles de protection contre le froid (passe-couloir) restent réservées aux déplacements, aux temps de pause ou aux travaux d'écriture et ne doivent pas être portées à l'occasion des soins aux résidents, des préparations médicamenteuses ou alimentaires ou des tâches d'entretien des locaux.
- Les professionnels n'emportent pas leur tenue de travail à leur domicile pour entretien.



# Terminologie et Réglementation



## Qu'est-ce qu'un équipement de protection individuelle (EPI) ?

La notion de protection individuelle au titre du code du travail fait référence à des équipements de protection pour lesquels l'efficacité a été démontrée et vérifiée au travers de processus et normes encadrés par le règlement européen (UE) n°2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle et sur lesquels un marquage « CE » est apposé pour attester de la conformité de cet équipement aux règles techniques. En matière d'article vestimentaire, compléments de la tenue comme les surblouses, les tabliers et les surchaussures ne répondent pas à cette définition, contrairement aux combinaisons de protection et aux surbottes normalisées selon la norme NF-EN 14126.





# Recommandations par secteur

## Secteurs spécifiques :

- **En établissement de santé :**

Tunique/pantalon ou pyjama en secteur interventionnel.

- **En établissement médico social :**

Tenue dédiée, adaptée aux activités relationnelles ou de soins.

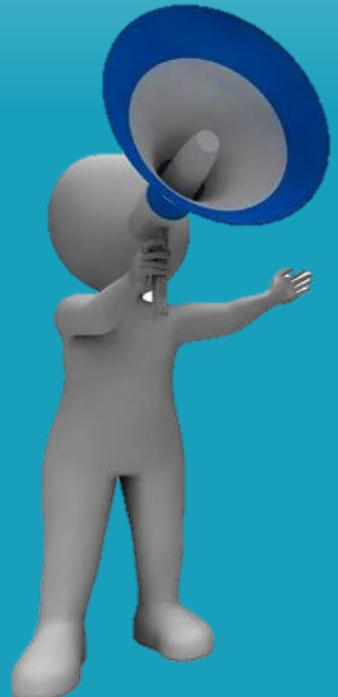
Visuel : Tableau récapitulatif des tenues par secteur.

- **En ville :**

Tenue civile propre, à manches courtes, protégée si nécessaire (soins mouillant/souillant, soins aseptiques).



# Points de vigilance



## À éviter :

- Réutilisation des équipements à usage unique.
- Port de la tenue professionnelle en dehors des zones de soins.
- Mésusage des protections (exemple : tablier dans les couloirs).

**Visuel :** Icônes "interdit" ou images illustrant les erreurs.



# Chartre Tenue

Afin d'éviter les tensions :

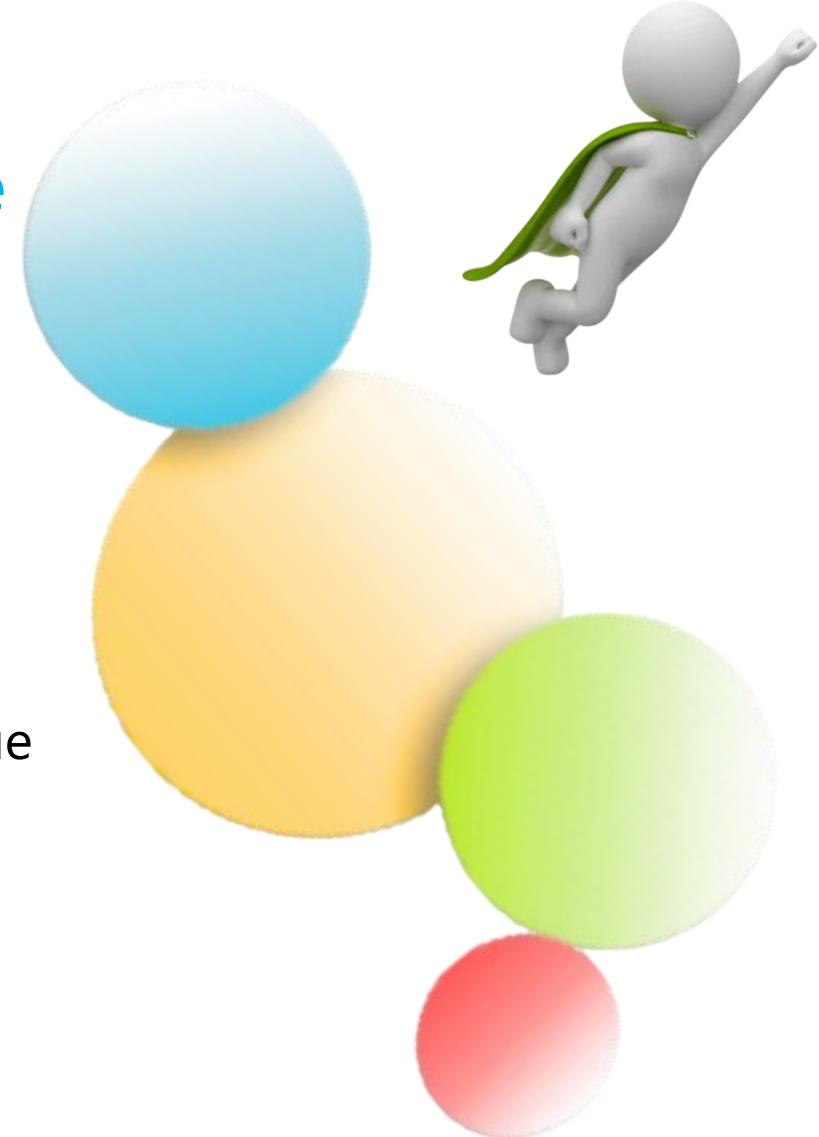
- Rédaction d'une chartre de la tenue professionnelle par secteurs , élaborée avec la direction , l'encadrement et Equipe PRI.
- Elle sera signé par chaque salarié et prestataire intervenant auprès des patients /résidents .
- Ce qui « facilitera » le respect de la tenue professionnel .



**Pour vous aider :**  
**la sortie du nouveau guide des tenue professionnelle**

Il est en cours de relecture , il est composé de des items suivants :

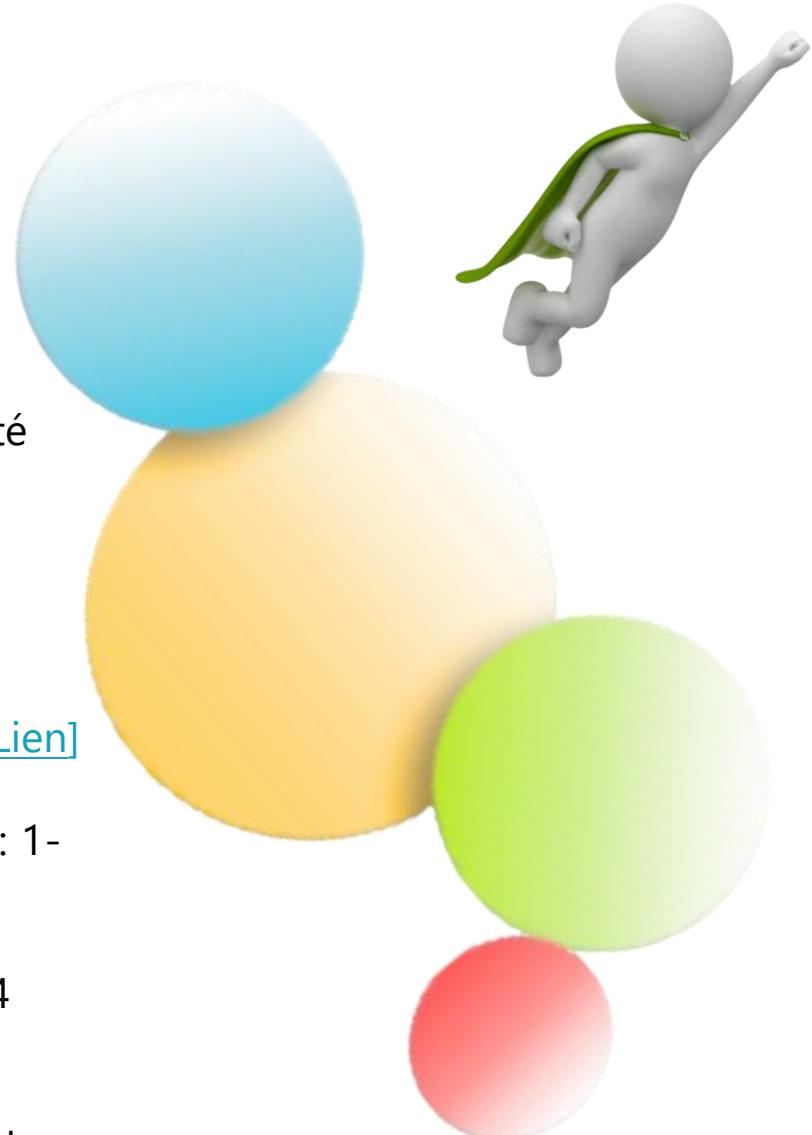
- Caractéristiques des éléments de la tenue professionnelle : aide au choix
- Tenue professionnelle et compléments en ESMS
- Tenue professionnelle et compléments en secteur spécifique des ES
- Fonctions support en établissement
- Tenue professionnelle en ville
- Cycle du linge
- Elimination des tenues professionnelles



# Pour vous aider :

## la sortie du nouveau guide des tenue professionnelle

- SF2H. Actualisation des Précautions Standard. Hygiènes 2017; XXV(HS): 1-66. [\[Lien\]](#)
- SF2H. Bonnes pratiques essentielles en hygiène à l'usage des professionnels de santé en soins de ville. Hygiènes 2015; XVIII(5): 1-32. [\[Lien\]](#)
- CPIas BFC. La tenue professionnelle en EMS. 2015, 2 pages. [\[Lien\]](#)
- SF2H, ORIG. Programme PRIAM. Prévention des infections en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Hygiènes 2010; XVIII(1): 1-92. [\[Lien\]](#)
- SF2H. Surveiller et prévenir les infections associées aux soins. Hygiènes 2010; XVII(4): 1-180. [\[Lien\]](#)
- CClin Sud-Est. Les tenues professionnelles dans les établissements de santé. 2008, 64 pages. [\[Lien\]](#)
- CClin Ouest. Recommandations pour une tenue vestimentaire adaptée des personnels soignants adaptée à la maîtrise du risque infectieux. 2008, 26 pages. [\[Lien\]](#)



Merci pour  
votre attention

